

PRÉPARATION AU CONCOURS DE CONSEILLER DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS ET DES COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL

Présentation de la préparation

Préparation non diplômante au concours de recrutement direct de conseiller des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Durée de la préparation

De novembre à juillet

Déroulement de la formation

Cette préparation repose sur des entraînements aux épreuves écrites et ont lieu chaque semaine. Les devoirs font l'objet d'une correction individuelle et d'une notation permettant à l'étudiant d'évaluer ses progrès. Lors d'une correction en salle, le correcteur met l'accent sur les difficultés rencontrées par les étudiants lors de l'exercice (méthode, forme, doctrine, jurisprudence).

Contenu des enseignements

- Méthodologie de l'étude de dossier de contentieux administratif (séminaire théorique) ;
- Méthodologie de la dissertation juridique (séminaire théorique)
- Épreuves d'entraînement :
 - ✓ Études de dossier de contentieux administratif ;
 - ✓ Méthodologie et entraînement à l'épreuve de dissertation de droit public ;
 - ✓ Epreuve(s) de Questions à Réponse Courte ;
 - ✓ Entraînement à l'épreuve orale

Formateurs

L'équipe est composée d'enseignants universitaires, de conseillers des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel ainsi que d'avocats spécialisés en contentieux administratif.

Condition d'accès

La préparation est ouverte à toute personne remplissant les conditions pour concourir au concours préparé :

- Les étudiants titulaires d'un des diplômes exigés pour se présenter au 1^{er} concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration (soit un diplôme sanctionnant trois années d'études supérieures). *A noter que la limite d'âge de 25 ans pour passer le concours a disparu ;*
- Les magistrats de l'ordre judiciaire;
- Les agents publics, civils ou militaires, appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A ou assimilé et justifiant, au 31 décembre de l'année du concours, de 4 ans de service public effectif.

Modalités d'inscription

- Inscription administrative auprès des services d'inscription de l'Université de Caen. Frais administratifs dont le montant est fixé chaque année par l'Université de Caen + Frais spécifiques de scolarité d'un montant de 150€ perçus par l'IMDA.
- Calendrier de la campagne d'inscription disponible sur le site internet de l'IMDA.

Lieu d'enseignement :

Faculté de Droit - bât. D - Esplanade de la Paix 14032 Caen Cedex Caen

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site de l'IMDA : <http://droit.unicaen.fr/>

